

## APPELS À TÉMOINS

# INFORMATIONS SUR LA CONSOMMATION DE POUDRE

---

Par **Profil supprimé** Posté le 12/12/2014 à 09h52

Bonjour,

Je suis en école de commerce et nous avons un dossier à rendre demain sur le développement d'une poudre énergisante qui se "snifferait" (ex: une poudre Redbull) . Est-ce possible de vendre un tel produit en France? Quelles sont les législations qui pourraient freiner la commercialisation d'un tel produit?

Merci d'avance pour les réponses

Have a nice day

## 2 RÉPONSES

---

**Profil supprimé - 26/12/2014 à 19h45**

Un produit en poudre stimulant ? perso moi les poudre énergisante c'est des drogues (c , speed , méphédrone , ect) car des poudres en vente légal c'est louche ?? qu'elle mode de consommation ?

---

**Profil supprimé - 07/02/2015 à 10h14**

Le problème des poudres, c'est qu'elles abîment les cavités nasales. En soit, elles sont donc plutôt dangereuses. Après légalement, je ne sais pas.

---